



Critique des *surveillances studies*. Éléments pour une sociologie de la surveillance

Florent Castagnino

DANS **DÉVIANCE ET SOCIÉTÉ 2018/1 Vol. 42**, PAGES 9 À 40
ÉDITIONS **MÉDECINE & HYGIÈNE**

ISSN 0378-7931

DOI 10.3917/ds.421.0009

Date de mise en ligne : 29/03/2018

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2018-1-page-9?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Médecine & Hygiène.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Critique des *surveillances studies*. Éléments pour une sociologie de la surveillance^[1]

Florent CASTAGNINO
Université Paris-Est

1 Je remercie les membres du groupe de travail du Concours de jeunes chercheurs 2017, ainsi que les évaluateurs et relecteurs de *Déviante & Société*, dont les remarques ont permis d'améliorer et d'affiner la réflexion présentée ici. Je remercie également Renaud Gay pour sa relecture efficace et pertinente de la première version de cet article et ses encouragements. Enfin, je

souhaite remercier Patrice Corriveau et les membres du groupe thématique « Déviance et criminologie » (GT 08) pour leur discussion à la suite d'une communication basée sur une version antérieure de ce texte, lors du XX^e Congrès de l'Association internationale de sociologues de langue française, en juillet 2016 à Montréal.

Introduction

Depuis sa légitimation par Michel Foucault dans *Surveiller et Punir* (1975), la surveillance est devenue un objet de recherche digne d'intérêt. Le développement des technologies de l'information et de la communication, les inquiétudes citoyennes sur la protection de la vie privée et la lutte contre le terrorisme ont politisé le sujet, qui fait régulièrement la Une des médias (souvent à l'occasion de révélations par des lanceurs d'alerte comme Edward Snowden). Les sciences sociales ne sont pas étrangères à cette politisation de la surveillance. Dans le milieu académique – et suivant la tendance de prolifération des *studies* (Maigret, 2013) – les études sur la surveillance sont devenues une spécialité et ont leur propre label : les *surveillance studies*. Depuis 2002, il se structure autour de la revue *Surveillance & Society* (S&S) et du réseau de recherche *Surveillance Studies Network* (SSN) fondé en 2007. Il se présente comme un champ d'études pluridisciplinaire et international. Si des auteurs francophones participent aux activités de cette communauté, la surveillance ne constitue pas un sous-champ ou une spécialité en tant que telle dans le milieu académique français. La surveillance y reste étudiée soit par disciplines (sociologie, science politique, droit, etc.), soit par objet (délinquance, terrorisme, prison, cybercriminalité, données personnelles, bases de données, etc.).

Une première cartographie du champ peut s'établir autour de deux axes : l'un sur l'échelle d'analyse, l'autre sur la spécificité de l'objet.

Le premier axe permet de distinguer deux approches analytiques de la surveillance (Jobard, Linhardt, 2011). La première tente de l'appréhender par le haut, et conçoit la surveillance comme un phénomène politique et social global. Plusieurs auteurs se sont ainsi attachés à dévoiler les causes structurelles de son développement (Dandeker, 1990 ; Gilliom, 2001 ; Lyon, 2002a ; Rule, 1973). L'usage de procédés et mesures visant à collecter, conserver et analyser des informations personnelles serait tel, que certains auteurs parlent de « société de surveillance » (Bigo, 2005a) ou de « société de sécurité maximale » (Marx, 1988), en faisant de la surveillance, à la suite des travaux de Foucault, un principe de « gouvernementalité » et d'ordonnement du monde. L'autre approche conçoit la surveillance par le bas, comme un ensemble de production d'acteurs locaux et s'efforce d'en décrire les mécanismes. Des auteurs se sont par exemple intéressés à des technologies particulières, comme la vidéosurveillance – en montrant que la suspicion et l'attention des opérateurs étaient plus déterminées par les catégorisations (sociales, raciales, genrées) des individus que par leur comportement (Coleman, Sim, 2000 ; Walby, 2005) – ou les bases

de données (Clarke, 1988 ; van Dijck, 2014) – qui peuvent légitimer des discriminations en les justifiant par des probabilités de risques (Gandy, 2009) ou permettre d’orienter une politique en la rendant descriptible par des chiffres (Gigerenzer, Swijtink, 1990).

À cette première distinction « haut/bas », s’ajoute une seconde, « exceptionnel/banal », qui la recoupe sans s’y superposer. Toute une série de travaux a en effet mis l’accent sur le caractère banal que prenaient aujourd’hui toutes ces techniques d’enregistrement et de collecte de données dans la vie quotidienne (Lyon, 2001 ; Staples, 2000). On en vient à parler de « banalisation de la surveillance » dans la mesure où les techniques de surveillance sont d’autant plus efficaces qu’elles sont considérées comme un facteur d’amélioration de la vie quotidienne, et ainsi plus facilement acceptées (Bellanova, 2010 ; Ceyhan, 2006 ; Leman-Langlois, 2008). D’autres travaux s’intéressent aux capacités de surveillance non plus de professionnels, mais des citoyens, que ce soit entre eux – on parle alors de « surveillance naturelle » (Desyllas *et al.*, 2003) – en collaboration avec les forces de l’ordre – on parle alors de « surveillance participative » (Larsen, Piché, 2009) – ou contre elles – on parle alors de « sous-surveillance » (Mann *et al.* 2002). Parallèlement, d’autres travaux, notamment dans la veine du philosophe Agamben (2003), ont insisté sur le caractère exceptionnel des mesures de surveillance, à la suite de la recrudescence des politiques de sécurité après les attentats du 11 septembre mettant à mal les libertés individuelles, les droits fondamentaux et la vie privée (Bennett, Raab, 2003 ; Bigo, 2008 ; Lyon, 2003).

Entre ces techniques protéiformes d’enregistrement et de collecte de données et une politique de gouvernement des populations, entre banalité et exceptionnalité, la surveillance recouvre donc une multitude de réalités que les chercheurs, tout comme les acteurs, perçoivent et ont pourtant du mal à définir (Leman-Langlois, 2011). La surveillance est descriptible par une pluralité de modes (agent de sécurité, policier, vidéosurveillance, biométrie, géolocalisation, puces RFID, etc.), de rôles (surveillant/surveillé) ou de finalités (sécuritaire, économique, fonctionnelle, etc.). L’essence pluridisciplinaire des *surveillance studies* et la diversité de leurs objets apparaissent comme le reflet de ces divers aspects de la surveillance. L’usage d’un terme commun – la surveillance – pour désigner des réalités empiriques si diversifiées peut toutefois questionner sa plus-value conceptuelle (Jobard, Linhardt, 2011). L’un des points communs entre toutes ces études est sans doute leur ancrage critique. Toutes s’interrogent sur les dangers et risques que fait peser le développement des dispositifs de surveillance, que ce soit sur les libertés individuelles, le respect de la vie privée ou l’égalité des chances. Si ces inquiétudes sont politiquement légitimes, leur traduction en question de recherche peut poser problème. Si le champ est de

Encadré. Étudier un champ au travers de *publications-balises*

Il est toujours arbitraire d'arrêter les publications délimitant un champ de recherche, que ce soit autour de ses revues (par exemple Debailly, Quet, 2017, sur les *science and technology studies*), ou à travers des auteurs fondateurs (voir Maigret, 2013, sur les *cultural studies*). La jeunesse des *surveillance studies* (une quinzaine d'années) est à cet égard plutôt un avantage : les publications sont, dans une certaine mesure, limitées tandis que les mécanismes d'institutionnalisation et les débats structurants sont visibles et identifiables. Pour autant, notre corpus ne peut prétendre à l'exhaustivité et se limite à ce que nous appellerons des publications-balises, qui structurent le champ et peuvent être considérées comme des marques de réflexivité.

Premièrement, nous prendrons en compte des publications dressant des états de l'art des *surveillance studies*. Au moins trois ouvrages (une synthèse, un recueil et un manuel) entrent dans cette catégorie : *Surveillance Studies: an overview* (Lyon, 2007); *The Surveillant Studies Reader* (Hier, Greenberg, 2007); *The Routledge Handbook of Surveillance Studies* (Ball et al., 2012). Dans son introduction, le manuel (où chaque chapitre est une synthèse thématique faite par un spécialiste) est présenté comme un indicateur que *le champ a suffisamment mûri pour que plusieurs universitaires coopèrent dans une publication commune afin de cartographier le champ* (Ball et al., 2012, p. 1)*. La notice « Surveillance Studies » dans *International Encyclopedia of the Social & Behavioral Sciences* entre également dans cette catégorie (Marx, 2015). Enfin, en français, on prendra en considération *Sphères de surveillance* (2011) sous la direction de Leman-Langlois. Si ce dernier ne vise pas la systémativité des trois ouvrages anglophones, il est l'une des rares productions francophones à s'adresser directement aux *surveillance studies*.

À ces ouvrages, il faut ajouter les articles de *S&S* qui ont une visée programmatique, épistémologique ou méthodologique, et qui peuvent également être vus comme des marques de réflexivité du champ. Ont été sélectionnés les articles contenant « *surveillance studies* » dans leur titre. Nous avons bien sûr conscience des limites d'une telle sélection, les aspects épistémologiques, méthodologiques et programmatiques pouvant très bien se loger dans des articles ne correspondant pas à notre critère. Ces articles ont cependant l'avantage de centrer leur réflexion sur ces aspects réflexifs. Enfin, ce critère permet de limiter les articles à un nombre à la fois raisonnable et suffisant dans le cadre de cette contribution. Vingt articles correspondent à cette recherche (à la date de rédaction de la présente contribution) dont les neuf suivants nous paraissent les plus substantiels et généraux : *Surveillance Studies: Understanding visibility, mobility and the phenetic fix* (Lyon, 2002b); *Imagining Surveillance: Utopian Visions and Surveillance Studies* (Marks, 2002); *Doing surveillance studies* (Ball, Haggerty, 2005); « *Lost* » *Surveillance Studies* (Klauser, 2009); *Situating Surveillance Studies* (Murakami Wood, 2009); *Response to Murakami Wood's «Situating Surveillance Studies»* (Hier, Greenberg, 2009); *Conspiracy Theorizing Surveillance: considering modalities of paranoia and conspiracy in surveillance studies* (Holm, 2009); *Gendering Surveillance Studies* (Abu-Laban, 2014); *Doing Surveillance Studies (part II)* (Singh et al., 2015).

* *The field has matured sufficiently for many scholars to cooperate on a joint publishing venture to map the field.*

plus en plus diversifié et autocritique, la surveillance y est presque à chaque fois considérée comme quelque chose de dangereux en soi^[2]. Comme le notent d'autres observateurs des *surveillance studies*: *l'empirie très limitée sur laquelle se fondent ces analyses conduit le plus souvent leurs auteurs à sur-rationaliser le pouvoir et son exercice* (Dumoulin, *et al.*, 2010, 8). Cette ontologie négative postulée ne restreint-elle pas les sciences sociales à ne produire que des analyses qui, à coup sûr et désormais de manière convenue, concluront au caractère liberticide des pratiques de surveillance?

Cet article revient sur la structuration de ce champ de recherche et de ses effets sur le type de connaissances qu'il génère, et s'inscrit dans une démarche de renouvellement critique. Après avoir présenté certains indicateurs de l'institutionnalisation des *surveillance studies*, l'article soulignera trois tensions qui traversent ce champ de recherche. Pour s'en émanciper, l'article propose ensuite de considérer la surveillance comme une activité sociale normale (au sens de Durkheim), puis comme effet de pratiques de rationalisation (au sens de Weber). En distinguant plusieurs formes de surveillance, ces propositions permettent alors d'asseoir une critique des pratiques de surveillance sur autre chose qu'une ontologie négative.

Les *surveillance studies*: structuration d'un champ d'études sur la surveillance

La structuration de l'activité de recherche en sous-champs spécialisés ou en « études » est une tendance forte de l'internationalisation des sciences sociales (Heilbron *et al.*, 2009). Si les sous-champs spécialisés apparaissent tout d'abord infra-disciplinaires, ils incitent les chercheurs à se regrouper autour d'objets, au-delà de leurs disciplines, plutôt que par paradigmes épistémologiques, théoriques ou écoles disciplinaires (Crane, Small, 1992; Ollion, 2012). Cette tendance à l'organisation de la recherche autour d'objets et à l'interdisciplinarité est également saillante dans la multiplication des *studies* (Darbellay, 2014)^[3]. Si cette surspécialisation des sciences sociales en général, et de la sociologie en particulier, est l'objet d'intenses débats, elle apparaît comme un fait incontesté. C'est dans ce

2 Pour une formulation typique voir Sewell, Barker, 2001 : « Ni bonne, ni mauvaise, mais dangereuse : la surveillance comme paradoxe éthique ». Toutes les traductions sont de l'auteur : *Neither good, nor bad, but dangerous: surveillance as an ethical paradox*.

3 Voir également le séminaire « Sociologie des "studies" », organisé depuis 2016 à l'EHESS par Noël et Réau ainsi que le récent numéro thématique de la *Revue d'Anthropologie des Connaissances* (Coll., 2017) sur « Les *studies* à l'étude ».

contexte que doit se comprendre l'institutionnalisation des *surveillance studies*, champ qui justifie son existence par l'ampleur que prend la surveillance dans nos sociétés contemporaines.

L'institutionnalisation
d'un champ d'études
international et interdisciplinaire

Les représentants actuels du champ font remonter ses origines (du moins ses inspirations) dans des travaux pionniers des années 1970, notamment ceux de Foucault (1975) et ceux du sociologue étatsunien Rule (1973). Les travaux de Deleuze (1990) sur les sociétés de contrôle et ceux de Giddens (1985, 1994) sur l'État-nation et la modernité sont également mobilisés par les *surveillance studies*. Si les travaux des chercheurs s'inscrivant aujourd'hui dans le champ sont publiés dès les années 1980 (par exemple ceux de Dandeker, Marx, Zuboff) et les années 1990 (notamment Gandy, Davis, Shearing et Stenning, Norris et Armstrong, Graham, Bigo, Lyon), ce n'est qu'à partir des années 2000 que l'on peut véritablement parler d'un champ de recherche, notamment avec la création de la revue *Surveillance and Society* en 2002^[4]. Cette revue trouve ses origines dans le séminaire éponyme, tenu en 2000 au Royaume-Uni. À l'époque, les éditeurs (Kristie Ball, Clive Norris, Steve Graham, David Murakami Wood et David Lyon) font le choix de créer une revue en ligne et accès libre afin de gagner en visibilité et en diffusion :

Nous pensions qu'un champ de recherche spécialisé, et à l'époque institutionnellement précaire, ne serait pas capable de s'établir et de s'étendre s'il était limité à une revue payante et papier^[5].

En ce sens, la création de la revue peut être vue comme un acte performatif: elle fait exister le champ en le matérialisant par une revue et un site internet. En plus de la revue, d'autres indicateurs d'institutionnalisation du champ peuvent être relevés. En 2004, est lancée une conférence internationale biennale (*SSN Conference*), générant des revenus et des numéros spéciaux pour la revue. En 2007, les éditeurs de la revue

4 Jusque-là, les auteurs des *surveillance studies* travaillent majoritairement au sein des *Media & Communication Studies*, essentiellement dans sa composante sociologique (Mehrabov, 2014).

5 *We decided that a specialized and at that time, institutionally precarious field would not be able to establish itself and spread if it was limited to paid subscription and paper,* [<http://ojs.library.queensu.ca/index.php/surveillance-and-society/about/history>, consulté le 21/02/2017].

créent une association, *Surveillance Studies Network*, qui en devient propriétaire et en assure la pérennité financière^[6]. Un autre signe de reconnaissance du champ réside dans sa capacité à obtenir des financements substantiels. C'est notamment le cas avec des chaires de recherche (notamment au Canada avec la chaire de Leman-Langlois en « Surveillance et construction sociale du risque », la chaire de Murakami Wood en *surveillance studies*), et surtout avec des centres de recherche dédiés : le *Surveillance Studies Center* (SSC), créé en 2011 dans le département de sociologie de la Queen's University au Canada et le *Centre for Research into Information, Surveillance & Privacy* (CRISP), créé en 2015 par une collaboration des départements de gestion, sciences politiques et droit des universités de Stirling, St Andrews et Édimbourg. Enfin, sur le plan moins organisationnel, l'un des indicateurs de l'institutionnalisation de ce champ est la publication d'articles et d'ouvrages fonctionnant comme des balises de structuration du champ, notamment des manuels, recueils de texte ou articles réflexifs sur le champ (voir encadré).

Il semble donc bien exister un champ de recherche structuré autour de la surveillance dont l'objectif est de :

mettre en avant, empiriquement, théoriquement, éthiquement la nature, l'impact et les effets d'un processus fondamental de structuration sociale. Ce processus englobe la collecte d'informations, habituellement (mais pas toujours) suivie de leur analyse et utilisations pour des buts de gouvernance sociale, environnementale, économique ou politique (Ball et al., 2012, 1)^[7].

C'est donc autour d'un objet ainsi défini que se structure ce champ de recherche, qui se veut à la fois international et interdisciplinaire. En reprenant Fabiani (2006), on pourrait considérer que nous assistons à la création d'une spécialité, conséquence d'une « hybridation de savoirs » (volontés de chercheurs de différentes disciplines de travailler sur un même objet) et d'une « hétéronomisation » (réponses à la demande sociale, que celle-ci émane de la société civile ou des pouvoirs publics). Explorons dans un premier temps l'état d'hybridation de savoirs des *surveillance studies*, au travers de leur internationalisation et interdisciplinarité.

6 <http://www.surveillance-studies.net/>

7 *The contribution of surveillance studies is to foreground empirically, theoretically and ethically the nature, impact and effects of a fundamental social-ordering process. This*

process comprises the collection, usually (but not always) followed by analysis and application of information within a given domain of social, environmental, economic or political governance.

Si le champ est international, il est très majoritairement dominé par des chercheurs anglophones. L'évolution de la direction éditoriale de la S&S relève une ouverture à d'autres nationalités, mais toujours dans les cercles anglophones et occidentaux. L'anglais est donc logiquement la langue de publication. Sur 242 articles publiés entre 2012 et 2017, plus de 71 % des auteurs travaillaient dans une université étatsunienne (33 %), canadienne (26 %), britannique (24 %) ou australienne (17 %) [8]. Le poids de ces pays s'accroît lorsque que l'on effectue les mêmes calculs sur les 30 articles les plus cités de la revue (2002-2016), avec un noyau dur d'universitaires britanniques et canadiens : 77 % ont été rédigés par des auteurs travaillant dans des universités britanniques (43 %), canadiennes (30 %), étatsuniennes (21 %) ou australiennes (7 %) [9]. Bien que de nombreuses références théoriques des *surveillance studies* soient françaises (Foucault, Deleuze, de Certeau, Baudrillard, Debord, Virilio), le champ demeure relativement peu francophone (Klauser, 2009). On peut noter toutefois la participation non négligeable de Bigo et Ceyhan (chacun auteur d'un chapitre du manuel des *surveillance studies* de 2012), et plus globalement du réseau constitué autour de la revue *Cultures & Conflits*. Au Québec, les chercheurs du Centre international de criminologie comparée (CICC) de l'université de Montréal contribuent également au champ (notamment Leman-Langlois et Dupont).

Concernant l'interdisciplinarité, c'est avant tout la complexité et l'ampleur du phénomène de surveillance qui la justifie. Dès le lancement de la revue S&S, Lyon caractérise ainsi le champ :

Les études de surveillance sont déjà une entreprise interdisciplinaire, et cette tendance doit être encouragée. Les disciplines clés sont la sociologie, la science politique et la géographie, bien que nous ayons vu que l'histoire et la philosophie y contribuent également de manière importante. [...] D'autres disciplines sont aussi significatives, comme l'informatique et les sciences de l'information pour comprendre les développements les plus récents dans la surveillance; le droit, pour comprendre les réponses juridiques qui sont

8 D'après la base de données Scopus, dont l'indexation des articles de S&S n'est systématique que depuis 2012 [https://www.scopus-com, consulté le 08/09/2017]. Les chiffres entre parenthèses donnent la répartition des 71 % entre les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni, et l'Australie.

9 D'après les tableaux de S&S, couvrant toutes les publications contrairement à l'indexation limitée de Scopus [http://

ojs.library.queensu.ca/index.php/surveillance-and-society/about/editorialPolicies#custom-3, consulté le 22/02/2017]. Calculs de l'auteur. C'est le rattachement à l'institution de l'auteur lorsque son article a été publié qui est ici pris en compte. Les chiffres entre parenthèses donnent la répartition des 77 % entre le Royaume-Uni, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

apportées; et la psychologie sociale ainsi que l'anthropologie, pour explorer les façons dont la surveillance est vécue (Lyon, 2002b, 5)^[10].

Dix ans plus tard, dans sa préface au manuel, Marx (2012, XXVIII) considère que le champ se caractérise mieux par une multidisciplinarité que par une interdisciplinarité où *les différents niveaux d'analyse des disciplines mobilisées sont intégrés plutôt qu'appliqués de manière parallèle*^[11]. En effet, lorsque l'on regarde les 30 publications les plus citées de la revue, 20% sont publiés par des auteurs venant de disciplines différentes. Lorsque l'on considère les publications combinant des auteurs venant des sciences sociales et des auteurs relevant d'autres disciplines (pour les 2 cas correspondants, l'informatique), le pourcentage tombe à 6. Les disciplines les plus représentées sont la sociologie (28%), la communication (21%), la géographie (15%) et la science politique (10%). Les autres disciplines (informatique, criminologie, urbanisme, gestion et psychologie) représentent entre 3 et 6% des publications^[12]. Les sciences sociales dominent ainsi largement et représentent 94% de ces publications, la sociologie y ayant une place prédominante^[13]. Quoi qu'il en soit, la vocation multidisciplinaire des *surveillance studies* est toujours rappelée comme une nécessité évidente dans les publications-balises. Dans l'introduction du manuel, Lyon, Haggerty et Ball la présentent même comme une injonction. En ce sens, les *surveillance studies* correspondent bien à cette caractéristique des *studies*, soit cette *volonté de décloisonnement disciplinaire pour aborder la complexité de problématiques qui ne peuvent être traitées à partir d'une seule discipline* (Darbellay, 2014, 175). Le recueil de textes de Hier et Greenberg fut d'ailleurs accusé par Murakami Wood d'être trop socio-centré et nord-américain et de ne pas représenter *l'étendue, la diversité et la transdisciplinarité des études de surveillance*» (Murakami Wood, 2009, 58-59)^[14]. Au-delà du débat sur l'étendue disciplinaire du champ, cette polémique reflète une lutte pour la définition (voire la propriété)

- 10 *Surveillance studies is already a cross-disciplinary enterprise, and this trend should be encouraged. The key disciplines are sociology, political science, and geography, although as we have seen, history and philosophy also contribute in important ways. [...] Other disciplines are also significant, including computing and information science, for more recent developments in surveillance; law, for understanding legal responses to it; and social psychology and anthropology, for exploring the ways in which surveillance is experienced.*
- 11 *The distinct ideas and levels of analysis from various disciplines are integrated, rather than being applied in a parallel fashion.*

- 12 Pour les articles écrits par plus d'un auteur, la valeur comptabilisée pour chaque discipline des auteurs a été pondérée par le nombre d'auteurs de l'article.
- 13 D'autant plus que le découpage disciplinaire est ici propre au milieu académique anglo-saxon. On pourrait par exemple comptabiliser comme sociologique la partie de la criminologie (ce qui porterait à 34% la part de la sociologie dans ces 30 publications) qui s'apparente à une sociologie de la déviance ou des institutions pénales et judiciaires (Mucchielli, 2004; Poupart, Pirès, 2004).
- 14 *It does not represent the range, diversity and transdisciplinarity of Surveillance Studies.*

légitime du label *surveillance studies*. En effet, la recension du recueil par Murakami Wood (l'un des 5 premiers éditeurs de S&S) est très véhémentement envers les auteurs du recueil caractérisés de « jeunes néophytes branchés » (57) et accusés de vouloir imposer leur définition du champ, tandis qu'elle est très laudatrice pour la synthèse de Lyon publiée la même année^[15]. Dans leur réponse, Hier et Greenberg (2009) rappellent que le comité éditorial de S&S (dont Murakami Wood fait partie) a voulu s'immiscer dans le processus de rédaction du recueil, ce qu'ils interprètent comme une tentative de contrôle sur la production scientifique du champ.

Loin d'être anecdotique, cette dispute interne au champ permet de poser l'hypothèse que l'entreprise de distinction dans le champ académique et de valorisation de parcours professionnels qu'est l'institutionnalisation d'un champ de *studies* a un impact clair sur la production scientifique (cf. *infra*). Bien sûr, ce ne sont pas ces motifs qui sont mis en avant pour justifier et légitimer l'existence du champ.

Une rhétorique du superlatif :
la justification du champ par
l'explosion de la surveillance

Dans les histoires du champ, est systématiquement produite une histoire de la surveillance : la création des *surveillance studies* est une réponse logique et nécessaire à l'évidente augmentation de la surveillance à un niveau jamais vu auparavant. L'autojustification du champ peut ainsi être caractérisée par une *rhétorique du superlatif*. La surveillance contemporaine est désormais plus systématique, plus importante, plus automatique, plus rapide, plus digitale, plus intrusive, plus technologique, etc. Si la surveillance a toujours existé, il y aurait depuis 40 ans une « nouvelle surveillance », notamment en raison de l'augmentation des capacités technologiques qui ont brisé les limites nous prémunissant d'un monde orwellien (Marx, 2002). Le développement de la « dataveillance » (la surveillance à partir de bases de données, Clarke, 1988) est souvent présenté comme un saut tant quantitatif que qualitatif en matière de surveillance^[16]. Notre société contemporaine serait caractérisée par *une expansion capitale et*

15 *Hip young tyros*.

16 Sur le plan quantitatif, le développement de l'informatique et le volume des données qu'il permet de traiter font soutenir à Clarke l'idée d'une expansion de l'analyse foucauldienne à partir de la multiplication des données collectées. Sur le plan qualitatif,

c'est l'usage potentiellement prédictif des bases de données qui est critiqué par Clarke. Le profilage des populations « prétend offrir la possibilité de détecter des groupes de personnes indésirables avant qu'ils ne commettent une infraction » (Clarke, 1998, 507 : *purports to offer the*

une intensification de la surveillance dans presque toutes les sphères institutionnelles de notre existence (Ball *et al.*, 2012, 1)^[17], qui concerne aussi bien le monde du travail, les employeurs surveillant leurs employés (Ball, 2001), la police dont l'un des métiers devient la collecte d'informations (Ericson, Haggerty, 1997), la sécurité internationale surveillant les migrants et les potentiels terroristes (Whitaker, 1999), les organisations commerciales catégorisant leurs clients (Coll, 2015; Turow, 2006), l'institution scolaire évaluant et mesurant les élèves (Monahan, Torres, 2009), et bien sûr l'État fichant les citoyens (Agar, 2003; Higgs, 2004).

Les développements des nouvelles technologies ne sont pourtant pas considérés comme responsables de la surveillance, ils sont présentés comme la condition de son augmentation et de son intensification. Trois tendances générales caractérisent alors cette surveillance contemporaine (Ball *et al.*, 2012). Les frontières entre surveillants/surveillés sont de plus en plus floues – la police demandant aux citoyens d'être vigilants et d'être ses yeux, ou à des internautes de surveiller des caméras en ligne (Koskela, 2011). En second lieu, la surveillance devient « plus visible et invisible » (Ball *et al.*, 2012, 3) : si les caméras et autres dispositifs de surveillance passent difficilement inaperçus, les pratiques effectives et leurs effets sont la plupart du temps inconnus des citoyens. Enfin, il y a une « démocratisation de la surveillance », dans le sens où peu de groupes sociaux échappent désormais à la surveillance, y compris les élites de plus en plus soumises à des impératifs de transparence (Mathiesen, 1997). Plus floue, à la fois de plus en plus visible et invisible et de plus en plus répandue, la surveillance contemporaine est bien présentée dans une rhétorique du superlatif. Cette rhétorique se nourrit de différents développements endogènes aux sciences sociales qui expliquent et justifient l'existence du champ et son caractère multidisciplinaire. Dans un premier temps, il est souvent rappelé que les sciences sociales ont toujours étudié la surveillance, mais rarement comme objet premier ou comme concept. Des théories sociales générales s'étant particulièrement intéressées à la question de la surveillance, ce sont celles de Foucault qui sont principalement évoquées. Les premières réflexions théoriques d'ampleur des *surveillance studies* se situent dans des questionnements sur l'extension des concepts foucauldien aux formes de la surveillance contemporaines (Lyon, 2006). Après Foucault, les questionnements sur la modernité constituent la seconde source de théories sociales mobilisées dans les *surveillance*

possibility of detecting undesirable classes of people before they commit an offense). Sur comment les développements actuels des algorithmes, malgré la présentation qu'en font leurs promoteurs, sont encore loin d'être prédictifs (ils ne font que parier

sur une reproduction du passé, perpétuant ainsi les discriminations déjà établies), voir Benbouzid, 2015; Cardon, 2015.

17 *A momentous expansion and intensification of surveillance in almost all institutional spheres of contemporary existence.*

studies, notamment Giddens et Bauman. Aux théories modernes – où la surveillance est comprise comme une excroissance des entreprises capitalistes, des organisations bureaucratiques, de l'État-nation, de la diminution des interactions de face à face, etc. – s'ajoutent des théories post-modernes, où la surveillance est avant tout une question de «vigilance et de visibilité», qui devient universelle et intrusive parce que technologique (Staples, 2000). Enfin, un troisième courant de travaux a nourri les *surveillance studies*: le développement des études sur la technique en général (les travaux de Ellul sont discutés) ainsi que celles sur les nouvelles technologies et les nouveaux médias. Comme nous le verrons, c'est avant tout la question de la technique qui lie le plus ces trois grandes sources théoriques et les chercheurs des *surveillance studies*. C'est la technologisation des processus et pratiques de surveillance existant par ailleurs qui semblent poser les principaux problèmes auxquels se proposent de répondre les chercheurs des *surveillance studies*. Ainsi,

la surveillance des gens ordinaires dans leur quotidien devenant prééminente, des personnes de différentes disciplines ont commencé à réaliser qu'il y avait là un phénomène défiant les frontières disciplinaires conventionnelles et demandait une réponse intellectuelle collective (Lyon, 2007, 22)^[18].

Enfin, cette alliance pluridisciplinaire est systématiquement présentée comme d'autant plus urgente depuis les attentats du 11 septembre 2001. Le tournant sécuritaire des politiques gouvernementales a constitué un catalyseur pour les *surveillance studies*, trouvant là leur légitimité sociale et politique. Les révélations d'Edward Snowden semblent avoir eu le même effet. David Lyon a d'ailleurs publié *Surveillance after 11 september* (Lyon, 2003), puis *Surveillance after Snowden* (Lyon, 2015). On peut considérer ces deux publications – au-delà de la stratégie éditoriale – comme des indicateurs de l'ancrage résolument critique des *surveillance studies*.

18 *As certain trends towards the monitoring of ordinary people in everyday life became prominent, people in different disciplines came to realize that here was a phenomenon that*

defied conventional disciplinary boundaries and seemed to call for concerted intellectual attention.

Ancrage critique et diversification des *surveillance studies*

Dans les publications-balises, la vocation éthique des *surveillance studies* est rappelée. Les *surveillance studies* se veulent résolument critiques afin de dévoiler les pratiques de surveillance qui favorisent l'exclusion, les discriminations et autres injustices. « L'une des plus grandes surprises dans les études de surveillance est la très faible réaction sociale face aux développements de la surveillance qui semblent pourtant être des menaces évidentes aux libertés individuelles » (Ball *et al.*, 2012, 4)^[19]. L'un des objectifs éthiques que se fixent les leaders des *surveillance studies* est alors d'éclairer les citoyens sur ces menaces. Les *surveillance studies* s'inscrivent ainsi dans « une quête pour la justice, la liberté, et le bien-être de l'humanité » (Lyon, 2002b, 5)^[20].

Cette vocation éthique, plus que l'ancrage critique en soi, a une influence sur la production des *surveillance studies*. Signe de maturité supplémentaire du champ de recherche, on peut relever trois grandes tensions qui traversent les *surveillance studies*, toutes reliées à cette rhétorique du superlatif.

Une aporie définitionnelle :
qu'est-ce que la surveillance ?

Peu d'auteurs prennent le soin de définir clairement ce qu'ils entendent par surveillance, « sans doute à cause de son apparente simplicité » (Leman-Langlois, 2011, 9). Deux critères de définition fluctuent selon les auteurs et font débat : l'étendue des activités prises en compte et leur caractère organisé ou stratégique.

Si dans *Surveillance Society*, Lyon définit la surveillance comme « la collecte et le traitement des *données personnelles*, identifiables ou non, visant à influencer ou gérer ceux dont les données ont été recueillies » (Lyon, 2001, 2), elle devient « la collecte *d'informations*, habituellement (mais pas toujours) suivi de leur analyse et utilisation pour des buts de gouvernance sociale, environnementale, économique ou

19 *One of the greatest surprises in the field of surveillance studies has been the comparatively muted public response to developments in surveillance that seem to be self-evident threats to personal liberties.*

20 *Surveillance studies is articulated with quests for justice, liberty, and human well-being.*

politique» dans le manuel de 2012^[21] [nous soulignons]. Cet élargissement de la définition par l'usage d'« informations » donne alors un objet aux contours très vastes. C'est également le cas de Leman-Langlois (2011) qui identifie trois caractéristiques pour définir la surveillance. Il s'agit pour lui d'un processus d'acquisition d'information, portant sur des objets sociaux (soit les individus et les objets dont ils sont responsables ou dont ils dépendent), et dont le but est l'obtention d'un bénéfice extérieur à la simple collecte d'information. En ne qualifiant pas le type d'information recherché ni la nature du bénéfice attendu, Leman-Langlois s'assure lui aussi de la portée générale de sa définition. Cependant, ces définitions sont peu satisfaisantes, car presque tous les termes en sont indéterminés. Si toute activité de surveillance est bien describable par ces définitions toutes les activités y correspondant sont-elles des activités de surveillance? Comme le reconnaît Lyon (2007, 19), « certaines pratiques sociologiques peuvent être interprétées comme de la surveillance » puisqu'elles portent « une attention systématique aux éléments personnels pour des buts spécifiques »^[22]. Ces définitions très extensives (en congruence avec la volonté de former un champ international et interdisciplinaire) peuvent cependant mettre à mal la plus-value conceptuelle de « la surveillance ». Comme le disent Jobard et Linhardt (2011, 102), « si tout dispositif réel de surveillance, au lieu d'être analysé dans ses propres plis, apparaît immédiatement, en raison de certains traits apparents, comme la simple illustration d'un même et unique phénomène, on court le risque de faire de la surveillance une notion tous terrains, dont le rapport avec la réalité de son exercice se relâche ».

Le second critère de définition concerne le caractère organisé ou stratégique que l'on confère à la surveillance, ou autrement dit le rapport entre la surveillance et le contrôle. Comme le note Marx (2015), beaucoup de définitions de la surveillance lui assignent un but de contrôle. Selon Marx ce critère ne permet pas de saisir le phénomène de surveillance dans son ensemble. Il y a des situations de surveillance qui n'impliquent pas forcément un rapport de pouvoir, du moins n'est-il pas univoque (du surveillant vers le surveillé) et peut même être au bénéfice du surveillé (c'est par exemple le cas de l'allocation d'aides publiques, qui nécessitent bien d'avoir collecté des informations sur les revenus et la situation personnelle des individus). Marx (2015, 735) propose alors une définition volontairement très large de la surveillance, comme

21 *Any collection and processing of personal data, whether identifiable or not, for the purposes of influencing or managing those whose data have been garnered* (Lyon, 2001, 2). Et *The collection, usually (but not always) followed by analysis and application of*

information within a given domain of social, environmental, economic or political governance (Ball et al., 2012, 1).

22 *Some sociological practices may be construed as surveillance (the systematic attention to personal details for specific purposes).*

considération ou attention (*regard or attendance*) envers autrui. Il distingue ensuite une surveillance stratégique et une surveillance non stratégique: la première concerne les actions des individus lambda (vérifier la météo, surveiller un enfant ou un malade, etc.), tandis que la seconde est celle menée par un État, une entreprise ou tout type d'organisation. Dans cette surveillance stratégique, il distingue alors une forme nouvelle d'une forme ancienne (ayant elle toujours existé). Cette nouvelle *surveillance stratégique* est définie comme «l'examen d'individus, de groupes et de contextes grâce à l'usage de moyens techniques pour extraire ou créer de l'information» (2015, 375)^[23]. Ainsi c'est avant tout la technologisation de la surveillance qui caractérise cette nouvelle forme (*cf. supra*). Sont donc exclues de cette définition la surveillance routinière de tout un chacun, la surveillance non technique, et donc par exemple la police qui interroge un suspect ou témoin coopératif dans la mesure où l'information est obtenue sans moyen technique spécifique. Le caractère technique ou non de la surveillance est toutefois un critère bancal. Il dépend d'abord de la définition retenue de la technique et tend à en faire en soi un problème.

Quel que soit le critère limitatif retenu (le but de la surveillance tournée vers le contrôle par exemple, ou le caractère technique des moyens de surveillance), les tentatives de définition butent toutes sur le fait qu'elles veulent caractériser un phénomène banal et universel (surveiller – soit produire de l'information – quelque chose ou quelqu'un pour agir) comme un phénomène politique et social spécifique, constitutif des sociétés contemporaines (*cf. infra*).

L'emprise de la métaphore
du panoptique: la surveillance
est-elle mauvaise en soi ?

Cette question du contrôle se retrouve également dans les très nombreuses références au panoptique. Cette métaphore du pouvoir, développée par Foucault à partir de son analyse de la prison de Bentham, a eu et continue d'avoir une emprise théorique considérable dans les *surveillance studies*, même si les leaders du champ se défendent d'être des «obsédés de Foucault» (Ball *et al.*, 2012, 8)^[24]. En témoigne la multiplication des concepts qui en sont dérivés: le panoptique électronique (Lyon, 1994), le super-panoptique

23 *The new surveillance may be defined as scrutiny of individuals, groups, and contexts through the use of technical means to extract or create information.*

24 *Foucault obsessed.*

(Poster, 1990), le ban-optique (Bigo, 2005b), le synoptique (Mathiesen, 1997), etc. Pourtant, les changements dans les processus et pratiques de surveillance sapent progressivement la pertinence du modèle panoptique pour comprendre la surveillance contemporaine (Haggerty, 2006). En outre, l'usage du modèle panoptique pour analyser les nouvelles technologies peut apparaître anachronique, dans la mesure où l'analyse de Foucault porte sur une forme architecturale du XVIII^e siècle. Haggerty invite donc à s'affranchir des dystopies orwelliennes dans lesquelles se sont parfois engouffrées les études de la surveillance. La réalité que de nombreux sociologues de la surveillance tentent de saisir est en effet à l'inverse de l'Océania d'Orwell ou du Globalia de Rufin, soit une multitude de surveillants et de surveillés, cette dichotomie n'ayant rien d'exclusif ni d'essentiel^[25].

Les *surveillance studies* ont progressivement intégré cette critique. Le concept de *surveillant assemblage* développé par Haggerty et Ericson (2000), en se basant sur le rhizome de Deleuze et Guattari, vise à dépasser le modèle panoptique. Il substitue à l'idée d'un centre surveillant, celle d'une multitude d'éléments surveillants, selon une structure non hiérarchique et dont la puissance tient aux diverses connexions qu'il permet. Cependant, la littérature sur la surveillance n'a pas rompu avec la logique de visualisation enracinée dans le modèle panoptique. La critique de plus en plus étayée de la métaphore du panoptique comme forme de surveillance n'implique pas l'abandon de la théorie du pouvoir (la normalisation disciplinaire) qu'elle véhicule (Hier, Greenberg, 2009). Cette conception de la surveillance présume d'un impact *a priori* négatif des effets de la surveillance sur la vie individuelle et sociale, et réduit parfois sa dimension politique à un seul processus de domination^[26]. Pourtant, les publications-balises des *surveillance studies* reconnaissent en général le caractère ambivalent de la surveillance, celle-ci ayant des effets positifs et négatifs. Il n'y aurait pas d'ontologie négative de la surveillance. Dans sa conception de la surveillance comme « tri social » (« *social sorting* »), c'est-à-dire comme un processus de sélection, d'inclusion et d'exclusion des individus (dont l'archétype serait le « *risk management* » qui associe des groupes de personnes à une probabilité de risque afin de les traiter différemment), Lyon reconnaît que ce tri peut être réalisé pour des causes jugées positives (par exemple

25 Bien que ces œuvres de fiction puissent être heuristiques dans les études de surveillance (Marks, 2002).

26 Un débat récurrent du champ concerne la dimension subjective des effets du panoptique. L'effectivité disciplinaire du panoptique (le fait que le prisonnier devienne le principe de son propre assujettissement chez Foucault) pose problème car elle est

difficilement objectivable. L'interprétation benthamienne (centrée sur le gardien et l'automatisation de l'acte de surveillance) est ainsi plus facilement discutée et reprise dans les *surveillance studies* que l'interprétation foucauldienne (centrée sur le prisonnier et l'automatisation de l'effet disciplinaire de la surveillance). (Elmer, 2012; Romele *et al.*, 2017; Yar, 2002).

l'attribution des aides sociales). Dans le manuel de 2012, cette ambivalence de la surveillance est encore rappelée, de même que dans l'éditorial du numéro «Faire des études de surveillance» de S&S, qui reconnaît que certaines pratiques de surveillance sont bonnes (l'exemple de la fiscalité est encore donné) ou que certaines pratiques doivent rester secrètes (l'exemple de la machine de cryptage «Enigma» durant la Seconde Guerre mondiale est ici avancé) (Ball, Haggerty, 2005).

Ces remarques sur l'ambivalence de la surveillance restent pourtant de l'ordre de la mise en garde, avec peu de conséquence sur la production des *surveillance studies*. Sur le plan empirique, les éditeurs du manuel reconnaissent que les *surveillance studies* se sont concentrées sur les usages inappropriés et/ou cachés de la surveillance; ses effets positifs sont très peu investigués. Sur le plan théorique, rares sont les traductions de cette reconnaissance du caractère ambivalent de la surveillance. Mise à part la récente contribution de Marx (Marx, 2012), peu de pistes sont proposées pour différencier des formes de surveillance.

Fonctionnalisme et déterminisme technologique : les *surveillance studies* sont-elles technophobes ?

La troisième tension traversant le champ concerne la façon dont les chercheurs des *surveillance studies* conçoivent et abordent la technique. Dupont (2011, 49) pointe à ce propos que «les sociologues de la surveillance (en tant que communauté épistémique et non qu'individus) cèdent souvent à des biais cognitifs les amenant à croire que l'intégration de technologies de surveillance dans chaque facette de la vie quotidienne annonce la réalisation imminente de la prophétie orwellienne». Il relève trois biais menant à cette approche qui pourrait être qualifiée de technophobe : un *biais d'initiative*, faisant que ces sociologues sous-estiment souvent les capacités des acteurs à résister aux techniques de surveillance, car ils leur prêtent une ingéniosité moindre qu'à eux-mêmes; un *biais d'aversion aux pertes*, parce qu'ils sous-évaluent également certains côtés positifs, voire émancipateurs de la surveillance; et enfin un *biais de probabilité*, leur faisant présenter ce qui est possible comme ce qui risque d'arriver, adoptant alors une posture d'annonceurs de malheurs.

Tout comme pour le caractère ambivalent de la surveillance, certains *leaders* du champ reconnaissent une certaine technophobie. Plusieurs appels sont lancés pour une plus grande nuance dans le rapport aux nouvelles technologies afin d'éviter de tomber dans un conservatisme infondé (Ball, Haggerty, 2005, 133). Le cas de la vidéosurveillance est à

ce titre flagrant, tant son analyse relève souvent d'un fonctionnalisme et d'un déterminisme technologique^[27]. Smith explique bien que les caméras ne sont pas autonomes et que leur efficacité est fonction de divers professionnels en situation de travail, ce qui semble oublié par nombre d'auteurs (Smith, 2004, 377). Deux facteurs expliquent cette invisibilisation des travailleurs de la surveillance (Smith, 2012) : l'utilisation récurrente du terme « système », mettant l'accent sur l'abstraction des processus de surveillance ; un certain fonctionnalisme, ces processus étant présumés remplir automatiquement les buts pour lesquels ils ont été mis en place. Smith invite donc les *surveillance studies* à produire une sociologie du travail de surveillance plus rigoureuse. Ce rapport à la technique peut surprendre, d'autant plus que les *Science and Technology Studies* (STS) ne sont pas absentes des *surveillance studies*. L'un des chapitres du manuel de 2012 discute d'ailleurs de l'intérêt d'une approche STS afin de sortir d'un déterminisme technologique présenté comme encore trop prégnant dans les *surveillance studies* (Kroener, Neyland, 2012). Le chapitre présente alors plusieurs « sensibilités » des STS qui devraient être mobilisées dans les études de surveillance : l'idée que la technologie ne détermine pas des effets *a priori* (MacKenzie, Wajcman, 1999) ; considérer les technologies comme des relations sociales et politiques cristallisées (Winner, 1980) ; ou encore prendre en compte l'ontologie multiple de la technologie (Mol, 2002), ce qui pousse par exemple à s'intéresser aux opérations de maintenance des techniques de surveillance.

Ces trois grandes tensions sont donc partiellement internalisées, ce qui peut être interprété comme un signe de maturité ou d'expansion du champ. Si l'on dresse deux pôles à partir de ces trois axes, nous aurions d'un côté une conception de la surveillance comprise comme un phénomène général et politique, aujourd'hui dangereux parce que technologique ; et de l'autre une surveillance comprise comme des pratiques particulières, technologiques ou non, et aux effets non déterminés *a priori*. Selon nous, ce second pôle est plus à même que le premier de produire des descriptions et analyses fines des pratiques de surveillance. En effet, et comme nous allons le voir à présent, le premier pôle adopte une posture épistémologique qui ne subordonne pas la critique au travail de description sociologique^[28].

27 Certaines critiques fonctionnalistes et déterministes font de la vidéosurveillance un opérateur de purification de l'espace (Bannister *et al.*, 1998 ; Bégin *et al.*, 2003) ou d'exclusion des classes populaires (McCahill, 1998).

28 Comme cela a pu être formulé à propos d'une partie de la sociologie de la police (Moreau de Bellaing, 2016).

Surveillance et modernité : posture métacritique

La rhétorique du superlatif que nous avons présentée ne serait pas complète si on ne la rattachait pas au discours que portent les *surveillance studies* sur la modernité. Dans les publications-balises, la surveillance est présentée comme l'une des dimensions (sinon la dimension) les plus manifestes de la modernité avancée. Elle est mise sur le même plan que l'industrialisation, l'urbanisation ou la globalisation. La référence alors mobilisée est en général Giddens (1994) qui définit effectivement la surveillance comme l'une des quatre dimensions de la modernité – les trois autres étant le capitalisme, l'industrialisme et le militarisme. Cependant, les grands phénomènes sociaux caractérisant la modernité ou la modernité avancée concernent tous des processus (l'industrialisation, l'urbanisation, la rationalisation, la bureaucratisation, etc.). Dans le cas de la surveillance, le processus à l'œuvre est moins évident : y a-t-il une « surveillance » de la société ? L'intensification de la surveillance est en réalité toujours postulée et jamais démontrée. En effet, en quoi le contrôle social au village (qui est bien une forme de surveillance) serait-il moins intense ou moins intrusif que le profilage réalisé par Facebook ou Google ? Certes, on ne peut nier le développement des nouvelles technologies, mais en faire automatiquement un vecteur de surveillance (et en général top-down) est un peu fallacieux, du moins relève du déterminisme technologique fort^[29]. Il nous semble que la rhétorique du développement exponentiel de la surveillance est une version négative de la société d'informations et de télécommunication, ainsi que du processus de rationalisation (Beniger, 1986). Ainsi, dans tous les domaines investigués, l'étude de la surveillance est venue remplacer l'étude du pouvoir, de la domination ou des inégalités sociales.

On retrouve alors dans les *surveillance studies* les problèmes que Boltanski (2009, 45) soulève à propos de la sociologie critique, qu'il juge « métacritique ». L'un des paradoxes de ces théories critiques est de faire tenir une critique sociale – et donc une prise de position – sur un travail de description sociologique qui prétend à la neutralité axiologique. Boltanski pointe l'usage trop large et trop imprécis du concept de « domination » qui met l'emphase sur les seules relations verticales entre les individus et qui sous-estime leurs capacités critiques. L'usage

29 Les considérations de Bauman sur les réseaux sociaux peuvent surprendre lorsqu'il présente Facebook comme un exutoire

à la solitude dans *Liquid surveillance* (Bauman, Lyon, 2013).

extensif de « surveillance » nous paraît avoir le même effet^[30]. En outre, en associant la surveillance au contrôle et à la domination, on s'empêche de distinguer différentes formes de surveillance et donc d'identifier la pluralité de ses effets^[31]. Bien sûr, il y a des vertus critiques à la multiplication des usages du terme « surveillance ». Mais ne court-on pas le risque que cette multiplication prive à terme la notion de toute signification politique? Les travaux qui présentent la surveillance comme contraignante par essence ne se restreignent-ils pas à ne produire que des analyses qui, à coup sûr et désormais de manière convenue, concluront au caractère dangereux desdites pratiques?

Différencier des formes de surveillance

Les *surveillance studies* se retrouvent souvent incapables de donner des prises aux acteurs pour affronter les tableaux dystopiques qu'elles dressent ou prédisent. Dans cette dernière partie, nous nous demanderons comment échapper à cette ontologie négative de la surveillance : quel type d'enquête entreprendre, et avec quelle perspective critique? Deux pistes sont proposées, l'une d'inspiration durkheimienne, la seconde d'inspiration wébérienne.

La surveillance comme une activité sociale normale

Pour ce faire, il est nécessaire d'adopter un postulat qui ne soit ni technophile, ni technophobe et qui ne prête à la surveillance aucune prétention bienveillante ou malveillante. Une solution possible est de considérer la surveillance comme une activité normale de la vie sociale, dans la pure tradition durkheimienne, où « normal » ne s'oppose pas à « anormal », mais à pathologique^[32]. Tout comme le crime ou le suicide, il faut considérer la surveillance comme un phénomène social normal, présent dans chaque société à un certain niveau, sous des formes diverses et participant au contrôle social. On peut ainsi considérer qu'il y a un niveau de normalité de la surveillance

30 Bien que les *surveillance studies* s'intéressent aux résistances possibles à la surveillance (Bennett, 2011 ; Gilliom, 2005). Des auteurs s'intéressent également aux effets pervers de certains moyens de résistance, comme le paradigme de la « vie privée » qui peut devenir un outil de pouvoir et de gouvernance, en imposant une définition particulière de ce qu'est la vie privée, compatible

avec le « capitalisme informationnel » (Coll, 2014 ; Stalder, 2002).

31 De la même façon que l'usage extensif du concept de violence empêche d'en distinguer des formes légitimes et illégitimes (Colliot-Thélène, 1995).

32 En suivant la deuxième règle de Durkheim (1999) sur la distinction entre le normal et le pathologique.

dans la société moderne, celle-ci étant une société différenciée, caractérisée par une complexité fonctionnelle élevée. Cette « surveillance normale » pourrait cependant basculer dans des formes pathologiques, déterminées par l'état social d'une société : la sensibilité à des formes pathologiques de surveillance est fonction du temps et de l'espace^[33]. Une piste de recherche est alors de voir, dans une société donnée, où se place le curseur qui sépare le normal du pathologique. À ce titre, les *surveillance studies* peuvent être vues comme un indicateur de sensibilité à certaines pratiques de surveillance jugées pathologiques. Elles participent en cela à la création d'une sensibilité. On se rappelle en effet que les éditeurs du manuel s'étonnent de la faible réaction sociale face à la « multiplication » des pratiques de surveillance et que l'un des objectifs éthiques des *surveillance studies* est bien de lutter contre la surveillance au nom de la justice sociale. Les *surveillance studies* participent donc au déplacement du curseur dans nos sociétés occidentales, vers une surveillance considérée comme de plus en plus pathologique (et donc à combattre) et non plus comme normale – notre hypothèse étant que le vecteur de cette sensibilité est, pour le *surveillance studies*, la technologisation des pratiques de surveillance. En ce sens, les *surveillance studies* pourraient être vues comme des sciences performatives dans le sens où elles participent au phénomène qu'elles tentent de décrire (Muniesa, Callon, 2008). Cependant, elles ne semblent pas aller jusqu'au point où elles interrogent leur propre rapport à la surveillance comme étant un phénomène social général (alors même que c'est ce qu'elles visent). La question qui s'ouvre est alors la suivante : est-il possible (et comment ?), d'un point de vue sociologique, d'analyser les formes normales et les formes pathologiques de surveillance ?

La surveillance comme effet des pratiques de rationalisation

Une deuxième hypothèse est de considérer la surveillance comme un *effet* de pratiques de rationalisation, au sens de Weber de rationnel en finalité (Weber, 1995). Plutôt que de parler d'intensification de la surveillance, il s'agirait de voir une

33 Ce qu'a bien montré Linhardt à propos de la protection des données personnelles en comparant les cas français et allemand. La « question informationnelle » a connu un processus de politisation spécifique aux deux pays au cours des années 1970. Auparavant, « la présence de ces surveillants » [Linhardt parle ici des agents du renseignement policier] « et les pratiques de traitement de l'information qui la justifient,

ne viennent que très rarement en elles-mêmes appuyer des démarches authentiquement critiques, au sens d'une mise en cause morale et publiquement énoncée de ces activités. Lorsque le thème fait l'objet d'une forme de publicité, c'est toujours en lien avec d'autres enjeux. La seule surveillance n'étant pas en elle-même suffisante pour fonder une indignation » (Linhardt, 2005, 262).

intensification de la recherche d'efficacité organisationnelle (à la suite de « crises de contrôle » Beniger, 1986) qui a pour effet la surveillance. Le terme d'« effet » est à rapprocher de la définition d'effet émergent (Boudon, 1979, 119), soit « un effet qui n'est pas explicitement recherché par les agents d'un système et qui résulte de leur situation d'interdépendance ». Plusieurs explications classiques que les *surveillance studies* donnent du développement structurel de la surveillance peuvent d'ailleurs être réinterprétées en ce sens^[34].

Dans son ouvrage, *Privates Lives and Public Surveillance*, Rule (1973) explique le développement de la surveillance par son rôle de contrôle social, et la présente comme un régulateur nécessaire selon lui à toute société. Pour maintenir le contrôle social, il faut savoir qui enfreint les règles (et quand), ce qui est impossible sans système de surveillance. L'auteur applique ensuite son schéma théorique à des cas d'étude comme la surveillance policière, le système du permis de conduire ou encore la politique de crédit à la consommation et le système des cartes bancaires.

De son côté, Dandeker (1990), en se basant en partie sur les analyses de Max Weber, montre comment l'État moderne, au travers de sa rationalisation bureaucratique, se stabilise notamment grâce à l'augmentation de ses capacités de surveillance. Il établit notamment une typologie des systèmes politiques en fonction du type de surveillance mis en place, où ce n'est pas le type de surveillance (routinier ou bureaucratique) qui définit à lui seul la nature du régime, mais bien sa combinaison avec le type d'intérêts (autocratiques ou libéraux) qu'il sert – il n'y a pas, autrement dit, de déterminisme entre une forme de surveillance et une forme de pouvoir.

Pour David Lyon (1997, 2002a), l'une des explications du développement de la surveillance provient d'une modification radicale de nos modes de communication. Il développe l'idée que les nouvelles technologies ont permis des formes de communication qui ne nécessitaient plus la coprésence des parties communicantes. Des « gages de confiance » ont dû être trouvés afin de permettre la poursuite de la communication en garantissant l'identité de ceux qui communiquent (code de carte bleue, cartes d'identité, numéros clients, cartes d'accès, code-barres, etc.).

34 À cet égard, on peut noter la position équilibrée de Sami Coll (2015, 14) à propos des nouvelles technologies de l'information et des multiples traces qu'elles permettent de collecter. Pour lui, « dans l'immense majorité des cas ce n'est pas une volonté explicite

qui crée ce qui devient un dispositif de surveillance, mais une récupération a posteriori d'un système dont l'objectif est tout différent ». Un débat peut alors avoir lieu sur l'automatisme de cette « récupération » et de ses effets en termes de surveillance.

Ainsi – et bien que cela ne soit pas le cœur des arguments des auteurs cités précédemment – les techniques dites de surveillance peuvent être analysées comme des solutions à des défis organisationnels et non comme une politique globale et orchestrée par un pouvoir central. Dans ces trois exemples, la surveillance apparaît respectivement comme nécessaire au contrôle social, au développement de l'État moderne et face aux changements de nos modes de communications. Ainsi, que Google puisse géolocaliser les allées et venues de ses utilisateurs ou tenter d'objectiver leurs goûts de consommation n'est qu'un effet des dispositifs technologiques que ses informaticiens ont développés afin de vendre de la publicité. Même dans le cas des forces de l'ordre, où la surveillance pourrait à première vue apparaître légitime pour elle-même, ce qui est visé, ce n'est pas la surveillance en soi, mais quelque chose comme « la sécurité » (avec tous les biais et enjeux de pouvoir dans la définition de cet objectif). Nous ne sommes pas en train de prétendre que la surveillance n'existe pas, nous posons l'hypothèse qu'elle n'est pas détachable d'autres objets: il s'agit toujours d'un *effet* et non d'un *objectif*.

Cette conception de la surveillance comme effet des pratiques de rationalisation n'est pas en contradiction radicale avec les études dénonçant les conséquences liberticides de la surveillance sur la vie sociale et privée. Mais elle permet de leur trouver un fondement ailleurs que dans une ontologie négative de la surveillance ou dans le caractère technologique des pratiques. Il devient ainsi possible de considérer que ces conséquences deviennent problématiques, ou pathologiques (dans le sens de Durkheim), à partir du moment où le rapport « rationalisation – surveillance » s'inverse. En effet, à partir du moment où l'effet est recherché pour lui-même, la surveillance n'est plus le résultat de la recherche de la rationalisation, mais son but. Ici se dessine la conséquence politique d'une telle conception: serait-il possible d'utiliser ce critère afin de déterminer une surveillance légitime et illégitime, comme le suggère Colliot-Thélène (1995) à propos de la violence?

Conclusion: la surveillance entre contrainte et légitimité

Telle quelle, l'utilisation du rapport « rationalisation – surveillance » pour distinguer des formes légitimes ou illégitimes de surveillance relève plus de la théorie politique que de la sociologie. Sociologiser cette conception du problème revient à s'intéresser à la façon dont les acteurs définissent (explicitement ou à travers leurs pratiques) ce qui est rationnel et ce qui est légitime.

Ces deux dimensions peuvent alors servir à différencier des formes de surveillance.

La première dimension concerne le caractère « rationnel » des pratiques de surveillance. La définition de ce qui est rationnel, pour être lestée sociologiquement, suppose une attention à deux contraintes que rencontrent les acteurs des pratiques de surveillance. La première contrainte concerne *la pondération des pratiques de surveillance avec l'objectif des activités qu'elles servent*. Dans les industries à risques par exemple, il a été plusieurs fois démontré que les salariés doivent souvent déroger aux règles de sécurité afin d'assurer les cadences de production³⁵. Une surveillance trop étroite du travail conduirait ainsi à bloquer le système productif. La deuxième contrainte concerne *la pondération des pratiques de surveillance avec le respect de la dignité de la personne*. Les acteurs pratiquant la surveillance vont régulièrement être critiqués dès lors que leurs actions sont jugées trop intrusives ou disproportionnées. Plus globalement, il convient de s'interroger sur le rapport entre processus de rationalisation (ce pour quoi sont mises en place les pratiques de surveillance) et effet de surveillance. Est-ce un rapport de nécessité : toute recherche d'efficacité entraîne-t-elle *de facto* un effet de surveillance ? Nous émettons l'hypothèse que certaines modalités d'organisation de l'efficacité (humaines ou non-humaines) sont plus propices que d'autres à engendrer cet effet de surveillance. La consolidation du marché de la sécurité (Ocqueteau, 2004) favorise-t-elle des solutions techniques à plus fort effet de surveillance ? Certaines techniques, modes d'organisation ou logiques d'action portent-ils en eux les germes de cet effet ?

La seconde dimension concerne la légitimité accordée au but de la recherche d'efficacité. N'y a-t-il pas des objectifs pour lesquels les individus et groupes sociaux sont prêts à accepter un certain degré de surveillance et d'autres où cette surveillance paraîtra illégitime ? Pour reprendre les deux grandes finalités classiques des pratiques de surveillance, soit la sécurité et l'économie, une hypothèse à tester serait de voir si nos sociétés sont beaucoup plus enclines à accepter un effet de surveillance fort dans le premier cas, que dans le second. En effet, l'effet de surveillance engendré par l'institution médicale (carte vitale, dossier médical personnel, etc.) peut paraître acceptable en contrepartie d'une meilleure efficacité dans le domaine de la santé. En revanche, l'effet de surveillance engendré par des pratiques de ciblage marketing peut être considéré comme moins légitime ou disproportionné vis-à-vis de

35 Voir par exemple Ribeill (1984) sur le ferroviaire, Terssac et Mignard (2011) sur

l'industrie chimique ou encore Bourrier (1999) sur l'industrie nucléaire.

l'objectif, c'est-à-dire la vente. Ces légitimités sont historiquement et socialement situées^[36]. Mais sur ce point, une partie des *surveillance studies* distribuent elles-mêmes la légitimité des pratiques de surveillance qu'elles étudient (et ce souvent *a priori* et non pas au terme de leur enquête). Notre point serait plutôt d'entreprendre des recherches sur comment et pourquoi un certain type de surveillance pour tel ou tel objectif, est considéré comme légitime ou non, dans une approche plus compréhensive que surplombante.

L'un des arguments centraux de notre démarche n'est pas de nier l'importance et les risques que font effectivement peser certaines pratiques de surveillance – que ce soit dans les dérives de la lutte contre le terrorisme ou les excès du profilage à des fins commerciale ou politique. Ce qui est critiqué c'est le pouvoir explicatif donné à « la surveillance » comme « nouveau » phénomène social permettant de comprendre la structuration, les inégalités et les rapports de pouvoirs dans les sociétés contemporaines. Nos propositions (la surveillance comme activité normale et la surveillance comme effet de pratiques de rationalisation) permettent de faire reposer la critique des pratiques de surveillance sur autre chose que leur caractère technologique ou ontologiquement négatif. Les critères esquissés différenciant des formes de surveillance (la légitimité du but, le respect de l'individu et la non-contradiction avec l'objectif) sont autant de ressorts, pour les sciences sociales et les acteurs sociaux, pour critiquer le bien-fondé des pratiques de surveillance. Il s'agit ainsi de poser différemment le geste critique que les sciences sociales portent sur les pratiques de surveillance. ■

Florent CASTAGNINO^[37]

LATTS
6/8, avenue Blaise-Pascal
Cité Descartes
77455 Marne-La-Vallée
France
florent.castagnino@enpc.fr

36 Sur le profilage commercial (au travers des cartes de fidélités), Coll (2014, 59) montre bien que « les formes d'appropriation de la vie privée » varient d'un individu à l'autre. Sur le cas des informations collectées par les administrations publiques, et comment cette question fut constituée en problème, voir Linhardt, 2005.

37 Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés [LATTS – Centre national de la recherche scientifique (CNRS), École nationale des Ponts et Chaussées (ENPC), université Paris-Est-Marne-La-Vallée (UPEM)].

Bibliographie

- ABU-LABAN Y., 2014, Gendering Surveillance Studies: The Empirical and Normative Promise of Feminist Methodology, *Surveillance & Society*, 13, 1, 44-56.
- AGAMBEN G., 2003, *État d'exception*. Homo Sacer, Paris, Seuil.
- AGAR J., 2003, *The government machine: A revolutionary history of the computer*, Cambridge, Massachusetts, MIT Press.
- BALL K.S., 2001, Situating workplace surveillance: Ethics and computer based performance monitoring, *Ethics and Information Technology*, 3, 3, 209-221.
- BALL K.S., HAGGERTY K.D., 2005, Doing Surveillance Studies, *Surveillance & Society*, 3, 2/3, 129-138.
- BALL K.S., HAGGERTY K.D., LYON D., 2012, Introducing surveillance studies, in BALL K.S., HAGGERTY K.D., LYON D. (Eds.), *The Routledge Handbook of Surveillance Studies*, New York, Routledge, 1-11.
- BANNISTER J., FYFE N., KEARNS A., 1998, Closed circuit television and the city, in NORRIS C., ARMSTRONG G., MORAN J. (Eds.), *Surveillance, Closed Circuit Television, and Social Control*, Aldershot, Ashgate.
- BAUMAN Z., LYON D., 2013, *Liquid surveillance: A conversation*, Cambridge, Polity Press.
- BELLANOVA R., 2010, Variations sur le thème de la banalisation de la surveillance, *Mouvements*, 2, 62, 46-54.
- BENBOUZID B., 2015, De la prévention situationnelle au predictive policing. Sociologie d'une controverse ignorée, *Champ pénal/Penal field*, 12, [En ligne] <http://champpenal.revues.org/9050>.
- BENIGER J.B., 1986, *The Control Revolution. Technological and Economical Origins of Information Society*, Cambridge, Londres, Harvard University Press.
- BENNETT C.J., 2011, In defence of privacy: The concept and the regime, *Surveillance & Society*, 8, 4, 485-496.
- BENNETT C., RAAB C., *The Governance of Privacy: Policy Instruments in Global Perspective*, Burlington, Ashgate.
- BETIN C., MARTINAIS E., RENARD M.-C., 2003, Sécurité, vidéosurveillance et construction de la déviance: l'exemple du centre-ville de Lyon, *Déviance et Société*, 27, 1, 3-24.
- BIGO D., 2005a, Gérer les transhumances. La surveillance à distance dans le champ transnational de la sécurité, in GRANJON M.-C. (Ed.), *Penser avec Michel Foucault*, Paris, Éditions Karthala, 129-160.
- BIGO D., 2005b, Globalized (in) security: the field and the ban-opticon, in SOLOMON J., SAKAI N. (Eds.), *Translation, Biopolitics, Colonial Difference*, Honk Kong, University of Hong Kong Press (Traces: A Multilingual Series of Cultural Theory and Transition), 5-49.
- BIGO, D., Ed., 2008, *Au nom du 11 septembre...*, Paris, La Découverte.
- BOLTANSKI L., 2009, *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard.
- BOUDON R., 1979, *La logique du social*, Paris, Hachette (Pluriel).
- BOURRIER M., 1999, *Le nucléaire à l'épreuve de l'organisation*, Paris, Presses Universitaires de France (Le Travail Humain).
- CARDON D., 2015, *À quoi rêvent les algorithmes. Nos vies à l'heure des big data*, Paris, Le Seuil.
- CEYHAN A., 2006, Enjeux d'identification et de surveillance à l'heure de la biométrie, *Cultures & Conflits*, 64, 33-47.
- CLARKE R., 1988, Information technology and dataveillance, *Communications of the ACM*, 31, 5, 498-512.
- COLEMAN R., SIM J., 2000, "You'll never walk alone": CCTV surveillance, order and neo-liberal rule in Liverpool city centre1, *The British journal of sociology*, 51, 4, 623-639.
- Coll., 2017, Les studies à l'étude, *Revue d'anthropologie des connaissances*, 11, 3, [en ligne] <http://www.cairn.info.inshs.bib.cnrs.fr/revue-anthropologie-des-connaissances-2017-3.html>.

- COLL S., 2014, La vie privée comme outil de gouvernance, Privacy as a tool of governance : Disciplining customer loyalty, *Les Cahiers du numérique*, 10, 1, 45-68.
- COLL S., 2015, *Surveiller et récompenser. Les cartes de fidélité qui nous gouvernent*, Zurich, Seismo.
- COLLIOT-THELENE C., 1995, Violence et contrainte, *Lignes*, 2, 25, 264-279.
- CRANE D., SMALL H., 1992, American Sociology since the Seventies. The Emerging Identity Crisis in the Discipline, in HALLIDAY T.C., JANOWITZ M. (Eds.), *Sociology and Its Publics: The Forms and Fates of Disciplinary Organization*, Chicago, University of Chicago Press, 197-234.
- DANDEKER C., 1990, *Surveillance, Power, and Modernity: Bureaucracy and Discipline from 1700 to the Present Day*, Cambridge, Polity Press.
- DARBELLAY F., 2014, Où vont les studies ? Interdisciplinarité, transformation disciplinaire et pensée dialogique, *Questions de communication*, 25, 173-186.
- DEBAILLY R., QUET M., 2017, Passer les Science & Technology Studies en revue-s, *Zilsel*, 1, 23-53.
- DELEUZE G., 1990, Post-scriptum sur les sociétés de contrôles, *Pourparlers*, Paris, Minuit, 242-246.
- DESYLLAS J., CONNOLY P., HEBBERT F., 2003, Modelling natural surveillance, *Environment and Planning B*, 30, 5, 643-656.
- DIJCK J. van, 2014, Datafication, dataism and dataveillance : Big Data between scientific paradigm and ideology, *Surveillance & Society*, 12, 2, 197-208.
- DUMOULIN L., GERMAIN S., DOUILLET A.-C., 2010, Une petite entreprise qui ne connaît pas la crise. Le succès de la vidéosurveillance au regard de la littérature internationale, *Champ pénal/ Penal field*, 7.
- DUPONT B., 2011, Les nouvelles géométries de la surveillance : dispersion et résistance, in LEMAN-LANGLOIS S. (Ed.), *Sphères de surveillance*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 27-52.
- DURKHEIM E., 1999, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion.
- ELMER C., 2012, Panopticon, discipline, control, in LYON D., BALL K.S., HAGGERTY K. (Eds.), *Routledge Handbook of Surveillance Studies*, New York, Routledge, 21-29.
- ERICSON R., HAGGERTY K., 1997, *Policing the Risk Society*, Oxford, Clarendon Press.
- FABIANI J.-L., 2006, À quoi sert la notion de discipline ?, *Qu'est-ce qu'une discipline*, 11-34.
- FOUCAULT M., 1975, *Surveiller et Punir*, Paris, Gallimard.
- GANDY O.H., 2009, *Coming to terms with chance : Engaging rational discrimination and cumulative disadvantage*, Burlington, Ashgate Publishing, Ltd.
- GIDDENS A., 1985, *The nation-state and violence*, University of California Press.
- GIDDENS A., 1994, *Les conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan.
- GIGERENZER G., SWIJTINK Z., 1990, *The empire of chance : How probability changed science and everyday life*, Cambridge, Cambridge University Press.
- GILLIOM J., 2001, *Overseers of the Poor : Surveillance, Resistance, and the Limits of Privacy*, Chicago, University of Chicago Press, 203
- GILLIOM J., 2005, Resisting Surveillance, *Social Text*, 23, 2 83, 71-83.
- HAGGERTY K., 2006, Tear down the walls : on demolishing the Panopticon, in LYON D. (Ed.), *Theorizing Surveillance. The Panopticon and beyond*, Cullompton, Willan, 23-45.
- HAGGERTY K.D., ERICSON R.V., 2000, The surveillant assemblage, *The British journal of sociology*, 51, 4, 605-622.

- HEILBRON J., GUILHOT N., JEANPIERRE L., 2009, Vers une histoire transnationale des sciences sociales, *Sociétés contemporaines*, 73, 121-145.
- HIER S., GREENBERG J., 2007, *The Surveillance Studies Reader*, Maidenhead, Open University Press.
- HIER S.P., GREENBERG J., 2009, David Murakami Wood's "Situating Surveillance Studies", *Surveillance & Society*, 7, 1, 71-75.
- HIGGS E., 2004, *The information state in England: The central collection of information on citizens since 1500*, Basingstoke, Palgrave Macmillan.
- HOLM N., 2009, Conspiracy Theorizing Surveillance: considering modalities of paranoia and conspiracy in surveillance studies, *Surveillance & Society*, 7, 1, 36-48.
- JOBARD F., LINHARDT D., 2011, Surveillance libérale et surveillance souveraine, in LEMAN-LANGLOIS S. (Ed.), *Sphères de surveillance*, Les Presses de l'Université de Montréal, 101-134.
- KLAUSER F.R., 2009, "Lost" Surveillance Studies: A critical review of French work on CCTV, *Surveillance & Society*, 6, 1, 23-31.
- KOSKELA H., 2011, Hijackers and humble servants: Individuals as camwitnesses in contemporary control work, *Theoretical Criminology*, 15, 3, 269-282.
- KROENER I., NEYLAND D., 2012, New technologies, security and surveillance, in BALL K.S., HAGGERTY K.D., LYON D. (Eds.), *The Routledge Handbook of Surveillance Studies*, New York, Routledge, 141-148.
- LARSEN M., PICHÉ J., 2009, Public vigilance campaigns and participatory surveillance after 11 September 2001, in HIER S., GREENBERG J. (Eds.), *Surveillance: Power, Problems, Politics*, Vancouver, UBC Press, 187-202.
- LEMAN-LANGLOIS S., 2008, Privacy as currency: crime, information and control in cyberspace, in LEMAN-LANGLOIS S. (Ed.), *Technocrime. Technology, crime and social control*, William Publishing, 112-138.
- LEMAN-LANGLOIS S., 2011, Qu'est-ce que la surveillance?, *Sphères de surveillance*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 8-27.
- LINHARDT D., 2005, La « question informationnelle » éléments pour une sociologie politique des fichiers de police et de population en Allemagne et en France (années 1970 et 1980), *Déviante et Société*, 29, 3, 259-272.
- LYON D., 1994, *The Electronic Eye: The Rise of Surveillance Society*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- LYON D., 1997, Cyberspace sociality: controversies over computer-mediated communication, in LOADER B. (Ed.), *The Governance of Cyberspace*, London, New York, 23-37.
- LYON D., 2001, *Surveillance Society: Monitoring Everyday life*, Buckingham, Open University Press.
- LYON D., 2002a, Everyday surveillance: personal data and social classifications, *Information, Communication & Society*, 1, 51, 1-16.
- LYON D., 2002b, Surveillance Studies: understanding visibility, mobility and the phenetic fix., *Surveillance & Society*, 1, 1, 1-7.
- LYON D., 2003, *Surveillance After September 11*, Cambridge, Polity Press.
- LYON D., 2006, The search for surveillance theories, in LYON D. (Ed.), *Theorizing Surveillance. The panopticon and beyond.*, New York, Routledge, 3-20.
- LYON D., 2007, *Surveillance Studies. An overview*, Cambridge, Polity Press.
- LYON D., 2015, *Surveillance After Snowden*, Cambridge, Polity Press.
- MACKENZIE D., WAJCMAN J., 1999, *The social shaping of technology*, Open university press.
- MAIGRET É., 2013, Ce que les cultural studies font aux savoirs disciplinaires, *Questions de communication*, 24, 145-167.

- MANN S., NOLAN J., WELLMAN B., 2002, Sousveillance: Inventing and Using Wearable Computing Devices for Data Collection in Surveillance Environments., *Surveillance & Society*, 1, 3, 331-355.
- MARKS P., 2002, Imagining Surveillance: Utopian Visions and Surveillance Studies, *Surveillance & Society*, 3, 2/3.
- MARX G.T., 2002, What's New About the "New Surveillance"? Classifying for Change and Continuity, *Surveillance & Society*, 1, 1, 9-29.
- MARX G.T., 2012, "Your Papers please": personal and professional encounters with surveillane. Preface, in LYON D., BALL K.S., HAGGERTY K. (Eds.), *Routledge Handbook of Surveillance Studies*, New York, Routledge, xx-xxx.
- MARX G.T., 2015, Surveillance Studies, in WRIGHT J.D. (Ed.), *International Encyclopedia of the Social & Behavioral Sciences (Second Edition)*, Oxford, Elsevier, 733-741.
- MARX G.T., 1988, La société de sécurité maximale, *Déviance et Société*, 12, 2, 141-166.
- MATHIESEN T., 1997, The Viewer Society Michel Foucault's "Panopticon" Revisited, *Theoretical criminology*, 1, 2, 215-234.
- MCCAILL M., 1998, Beyond Foucault: towards a contemporary theory of surveillance, in NORRIS C., ARMSTRONG G., MORAN J. (Eds.), *Surveillance, closed circuit television and social control*, Aldershot, Ashgate, 41-65.
- MEHRABOV I., 2014, Exploring Terra Incognita: Mapping Surveillance Studies from the Perspective of Media and Communication Research, *Surveillance & Society*, 13, 1, 117-126.
- MOL A., 2002, *The body multiple: Ontology in medical practice*, Duke University Press.
- MONAHAN, T., TORRES, R. (ed.), 2009, *Schools under surveillance: Cultures of control in public education*, New Brunswick, Rutgers University Press.
- MOREAU DE BELLAING C., 2016, *Force publique. Une sociologie de l'institution policière*, Paris, Economica.
- MUCCHIELLI L., 2004, L'impossible constitution d'une discipline criminologique en France: cadres institutionnels, enjeux normatifs et développements de la recherche des années 1880 à nos jours, *Criminologie*, 37, 1, 13-42.
- MUNIESA F., CALLON M., 2008, La performativité des sciences économiques, *CSI Working Papers*, 10.
- MURAKAMI WOOD D., 2009, Situating Surveillance Studies. Sean Hier and Josh Greenberg's The Surveillance Studies Reader, and David Lyon's Surveillance Studies: an Overview., *Surveillance & Society*, 6, 1, 52-61.
- OCQUETEAU F., 2004, *Polices entre État et marché*, Paris, Les Presses de Sciences Po.
- OLLION É., 2012, De la sociologie en Amérique. Éléments pour une sociologie de la sociologie étasunienne contemporaine, *Sociologie*, 2, 3, 277-294.
- POSTER M., 1990, *The mode of information: Poststructuralism and social context*, Chicago, University of Chicago Press.
- POUPART J., PIRES A.P., 2004, La criminologie comme discipline scientifique, *Criminologie*, 37, 1, 3-11.
- RIBEILL G., 1984, *Les cheminots*, Paris, La Découverte.
- ROMELE A., GALLINO F., EMMENEGGER C., GORGONE D., 2017, Panopticism is not Enough: Social Media as Technologies of Voluntary Servitude, *Surveillance & Society*, 15, 2, 204-221.
- RULE J.B., 1973, *Private Lives and Public Surveillance. Social Control in the Computer Age*, New York, Schocken Books.
- SEWELL G., BARKER J.R., 2001, Neither good, nor bad, but dangerous: surveillance as an ethical paradox, *Ethics and Information Technology*, 3, 181-194.
- SINGH S., SMITH H., THOMPSON S.N., 2015, Doing Surveillance Studies (Part II): Critical Approaches to Methodology and Pedagogy, *Surveillance & Society*, 13, 1, 1-3.

- SMITH G.J.D., 2004, Behind the Screens: Examining Constructions of Deviance and Informal Practices among CCTV Control Room Operators in the UK, *Surveillance & Society*, 2, 2/3, 376-395.
- SMITH G.J.D., 2012, Surveillance work(ers), in LYON D., BALL K.S., HAGGERTY K. (Eds.), *Routledge Handbook of Surveillance Studies*, New York, Routledge, 107-115.
- STALDER F., 2002, Privacy is not the Antidote to Surveillance, *Surveillance & Society*, 1, 1, 120-124.
- STAPLES W.G., 2000, *Everyday Surveillance: Vigilance and Visibility in Postmodern Life*, Lanham, MD: Rowman and Littlefield.
- TERSSAC G. de, MIGNARD J., 2011, *Les paradoxes de la sécurité. Le cas d'AZF*, Paris, Presses universitaires de France.
- TUROW J., 2006, Cracking the Consumer Code: Advertisers, Anxiety, and Surveillance in the Digital Age, in ERICSON R.V., HAGGERTY K., Eds., *The new politics of surveillance and visibility*, Toronto, University of Toronto Press, 279-307.
- WALBY K., 2005, How closed-circuit television surveillance organizes the social: an institutional ethnography, *Canadian Journal of Sociology*, 30, 189-214.
- WEBER M., 1995, Notion de la sociologie et du «sens» de l'activité sociale, *Économie et société*, Paris, Plon, 28-32.
- WHITAKER R., 1999, *The end of privacy: How total surveillance is becoming a reality*, New York, The New Press.
- WINNER L., 1980, Do artifacts have politics?, *Daedalus*, 121-136.
- YAR M., 2002, Panoptic Power and the Pathologisation of Vision: Critical Reflections on the Foucauldian Thesis, *Surveillance & Society*, 1, 3, p. 254-271.

FR – Les questions de surveillance (contrôle d'accès, profilage commercial, numérisation des données personnelles, etc.) sont l'objet de fortes critiques, que ce soit pour en dénoncer les effets nocifs ou pour réclamer leur renforcement. Pour les étudier, les *surveillance studies* constituent désormais un champ de recherche dans le milieu anglo-saxon, ce qui n'est pas le cas en France, où la surveillance reste étudiée soit par discipline, soit par objet. Cet article revient sur la structuration de ce champ de recherche et de ses effets sur le type de connaissances qu'il génère. Il questionne le postulat faisant de la surveillance l'une des dimensions majeures de nos sociétés contemporaines, toujours associée à des effets dangereux, parce que technologiques. Dans une démarche de renouvellement critique, l'article propose alors de considérer la surveillance comme une activité sociale normale, puis comme effet de pratiques de rationalisation.

EN – Surveillance issues (access controls, customer profiling, personal data digitalization, etc.) have become the target of strong criticism, either to denounce their harmful effects or call for them to be reinforced. *Surveillance studies* is now an international cross-disciplinary field dealing with surveillance issues. Surveillance is a fundamental characteristic of contemporary societies and the more intensive use of technology in surveillance could be seen as dangerous *per se*. Starting from the history of how the field has developed, this article tackles the validity of these previous assumptions and their impact on surveillance study outcomes. In order to overcome some biases, we propose to consider surveillance both as normal social activity and as an effect of rationalization practices.

DE – Überwachung (Zugangskontrollen, Kunden-Profilung, Speicherung persönlicher Daten etc.) ist Gegenstand heftiger Kritiken, entweder als Denunzierung ihrer schädlichen Folgen oder als Ruf nach ihrer Ausweitung. Im angelsächsischen Raum sind die *Surveillance Studies* mittlerweile ein eigenes Feld, in dem Überwachung zu einem eigenen Forschungsthema gemacht worden ist. Dies ist in Frankreich bislang nicht der Fall und Überwachung wird dort in disparaten Disziplinen behandelt. Der Artikel untersucht zunächst die Strukturierung dieses wissenschaftlichen Feldes und seine Effekte auf das dort produzierte Wissen. Er hinterfragt die Grundannahme, dass Überwachung eine zentrale Dimension heutiger Gesellschaften darstellt, die ausschließlich als Gefahr thematisiert wird, weil sie technologisch funktioniert. In einer alternativen kritischen Perspektive wird vorgeschlagen, Überwachung als normale soziale Aktivität und als Effekt von Rationalisierungspraktiken zu analysieren.

ES – Algunas cuestiones relacionadas con la vigilancia (control de accesos, perfil de clientes, digitalización de datos personales, etc.) han sido muy criticadas. Unas veces se han denunciado sus efectos nocivos, y otras se ha reclamado un mayor reforzamiento. En el ámbito anglosajón, los *surveillance studies* constituyen un campo interdisciplinar internacional que se ocupa de cuestiones relacionadas con la vigilancia. Cuestionan la premisa de que la vigilancia sea una característica fundamental de las sociedades contemporáneas, siempre asociada a efectos peligrosos en tanto que tecnológicos y la de que el uso cada vez más intensivo de la tecnología en la vigilancia sea peligroso en sí mismo. Desde una perspectiva de crítica renovada, se propone considerar la vigilancia como una actividad social normal y, en consecuencia, como efecto de prácticas de racionalización.